REVUE INTERDISCIPLINAIRE FRANCOPHONE
RIFRA
https://rifra-unikin.cd/

eISSN : 2957-8574
pISSN : 2957-8566
Editeur: Faculté de lettres, UNIKIN

Vol. 5, No.1, , 2023
DOI: 10.68356/rifra.019.v05.i01.07

ARTICLE DE RECHERCHE

Concevoir les archives au XXIème siècle

Dominique MABOSO AEMBE[1*]

[1]République démocratique du Congo
[*]Dominique MABOSO AEMBE

Corresponding author:
mabosodominique@gmail.com

Résumé

C'est le thème retenu, il y a trois années passées, par l'ICA pour faire honneur aux archives, en les renforçant davantage. D'où, le constat fait par lui selon lequel l'espérance de voir chaque pays au monde se doter d'un service d'archives digne de ce nom demeure encore utopiques ; car en dépit de multiples efforts fournis, surtout dans les pays dits moins nantis, beaucoup de choses restent à faire en vue de la création de services d'archives viables. C'est ce qui provoque cette absence chronique de bonne gestion des archives dans lesdits pays et la précarité des mesures de conservation. En guise donc de solutions à ce désagrément, un schéma sur le modèle de création d'un service d'archives a été proposé, alors que l'on est déjà en plein vingt-et-unième siècle, considéré comme « siècle de l'information ». Pourtant, c'est cette même information qui doit être véhiculée par lesdites archives! D'où, il convient que l'information organique et consignée (archives) soit continuellement et constamment organisée et protégée.

Mots-clés : archivistique – 21ème siècle

Abstract

This is the theme chosen, three years ago, by ICA to honor the archives by strengthening them more. Hence, the observation made by him according to which the hope of seeing each country in the world with an archive service worthy of the name re-mains utopian; because despite multiple efforts made, especially in so-called less wealthy countries, many things remain to be done for the creation of viable archives services. This is what causes this chronic absence of good management of archives in said countries and the precariousness of conservation. As a solutions to this inconvenience, a scheme on the model of creating an archives service has been proposed, while we are already in the midst of twenty-first century, considered as \century of the information \ which must be conveyed by said archives! Hence, the information qualified as organic and recorded (or archives) should be continuously and constantly organized and protected.

Keywords: Earchivistique – 21ème siècle

Received: 26 septembre 2022
Accepted: 14 mars 2023
Available online:

Introduction

C'est une réflexion qui nous a été proposée par le Conseil International des Archives, ICA/ CIA en sigle, en tant qu'instance supérieure archivistique au niveau mondial, dans le cadre de la commémoration, le 09 Juin 2019, de la « Journée internationale des archives ». Outre l'introduction et la conclusion, cette réflexion s'articule autour de cinq points essentiels suivants: Primo, la contextualisation du concept « archives », d'autant plus que celui-ci renferme plusieurs assertions ; Secundo, nous allons situer l'importance ou le rôle des archives dans la société ; Tertio, nous pourrions nous attarder sur le verbe « concevoir », d'autant plus qu'il nous faut exploiter tous ses contours en vue d'être fixé sur le sens qui convient le mieux par rapport à notre contexte ; Quarto, nous dirons un

Cite as: Dominique MABOSO AEMBE(2023). Concevoir les archives au XXIème siècle. UNIVERSITE DE KINSHASA, 5(1) (2023) . https://doi.org/10.68356/rifra.019.v05.i01.07

This work is licensed under Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0 International License

mot sur le circuit de l'information documentaire d'archives à travers la chaîne archivistique ; Quinto, enfin, nous pourrons clôturer notre analyse sur ce qui serait à la base du choix du vingt-et-unième siècle.

1. Contextualisation du concept Archives

Ayant un caractère polysémique, ce mot nous oblige à fournir des efforts supplémentaires pour mieux le comprendre; d'où il nous faut successivement donner leur définition, leur objet, la problématique autour de leur étude, la solution à cette problématique, les moyens d'y arriver, etc. Définition Si l'on remonte à ses origines étymologiques, le terme archives a été tiré au XVème siècle du mot latin « archium » qui voudrait dire archives, ceci étant proche de « arca » qui signifie arche ou coffre. Probablement, il serait aussi dérivé de l'ancien grec « arkheon » qui se traduit par « magistrature, mairie » ; tandis qu'au pluriel ce sont des « choses produites par le tribunal, des titres, des documents administratifs ». (Wiktionnaire, CC BY-SA3). Or, sur le plan scientifique ce vocable admet plusieurs définitions qui sont presqu'analogues dans l'entendement de la majorité des chercheurs du domaine archivistique. Sur l'ensemble de cas répertoriés par ces chercheurs, nous avons opté de nous référer au seul cas de la définition formulée par la loi congolaise de 1978 sur les archives, puisque c'est elle que nous maîtrisons mieux. (Journal Officiel N° 14, 1978 : 7-10). C'est ainsi que, selon cette loi, en son article 1er alinéa 1, il faut entendre par archives « les documents écrits ou audiovisuels qui présentent un intérêt historique ou culturel constitué par des institutions, des personnes physiques ou morales, du fait de leurs activités et délibérément conservés ». (J.O., idem). Cependant, l'alinéa 2 stipule que c'est « tout service quelconque chargé de la gestion et de la conservation des archives au sens de l'alinéa précédent» ; et l'alinéa 3 poursuit en définissant les Archives nationales comme « étant le service créé par l'Etat pour la conservation, la protection et la mise en valeur des archives en République du Zaïre ». (J.O., idem). En principe, ceci doit nous amener à parler de la notion de « trilogie archivistique », d'autant plus que celle-ci arrive à rassembler toutes les trois dimensions du mot archives. Objet de la recherche L'objet de cette étude consiste à la recherche des voies et moyens pour arriver à aider certaines nations en vue de parvenir à bien gérer leurs archives, et cela notamment à travers une bonne organisation de celles-ci, grâce à la création d'un service d'archives. Solution (thèse) Quelle solution faut-il préconiser à l'ensemble des problèmes posés ? D'une manière générale, et au regard des rôles joués par les archives dans les sociétés, tout pays doit, pour gagner le pari de la bonne gouvernance, disposer d'un service d'archives en tant que seule voie indiquée susceptible d'assurer une gestion efficace de celles-ci dans l'entreprise. Car, c'est grâce à lui que seront déterminées les conditions d'acquisition, de conservation et de communication de ces archives, sans oublier les différents types de traitements que celles-ci auront à subir avant l'utilisation efficiente, considérée comme principal objectif de la conservation. Arguments en faveur La véritable solution passe par la création d'un service d'archives avec tout ce qu'on lui reconnaît, notamment des infrastructures, des matériels adéquats, des outils de gestion comme le calendrier de conservation et d'élimination, des instruments de recherche, des inventaires, des plans de classement, etc. Mais, au- delà de tout ce qui vient d'être dit, les dirigeants dans chaque pays concerné, devront prévoir un budget conséquent correspondant à chaque exercice en faveur de ce service afin de pourvoir à la plupart de ses besoins. D'autre part, il faudra que l'on dispose d'un personnel compétent et suffisant rattaché à ce service, sinon penser à le former, ou carrément engager des candidats déjà formés dans le domaine.

2. Notion de trilogie archivistique

Hormis des explications ci-haut fournies, le terme archives peut être mieux explicité à travers cette notion de « trilogie » (trinité) archivistique. Car, cette « théorie » a la possibilité d'endosser les trois réalités ou significations que revêtent les archives, notamment : l'ensemble des lois et règles (législation) ; les services (matériels ou moyens techniques, moyens financiers, personnel) ; le bâtiment (dépôt, locaux). (Mobembo, 2004-2005) Cependant, dans sa pérégrination scientifique, Eric Ketelaar a eu aussi à utiliser une trilogie de concepts, à savoir Verum (le Vrai), Pulchrum (le Beau) et Bonum (le Bien). En effet, en exprimant sa théorie sur la trinité archivistique, il voulait représenter les trois réalités archivistiques que sont la mission de l'archiviste (Bonum), la pratique de la profession d'archiviste (Verum) et la science archivistique (Pulchrum) (Ketelaar, 1999 : 1-15). C'est dans ce contexte qu'il a pu confirmer que ces trois réalités ne peuvent jamais se séparer les unes des autres ; mais qu'elles doivent, au contraire, converger en une unique réalité. Autant dire que et bonum et pulchrum et verum doivent s'unir (concertuntur), de telle sorte qu'elles puissent être considérées comme si elles s'étaient réunies autour d'un seul tronc d'arbre comprenant trois cimes ou branches. Ceci est évident au point que, même si l'on pouvait couper deux des trois branches, notamment les missions et la pratique, celle qui va rester, en l'occurrence la science (le beau ou pulchrum), pourrait survivre suite à ses caractéristiques scientifiques susceptibles de jouer valablement le rôle dévolu aux deux autres bien qu'absentes, et cela en attendant que la science dotée du pouvoir d'entreprendre de nouvelles recherches leur permette d'autres possibilités d'adaptation. Aujourd'hui, l'archivistique réunit cette caractéristique du beau que détiennent d'autres sciences, puisqu'elle a réussi à quitter son état d'antan, celui qui faisait d'elle une simple discipline scientifique dont le rôle se limitait seulement à dire les « quoi ? » ou les « comment ? » de choses, mais jamais elle ne pouvait expliquer les « pourquoi ? ». Or, maintenant qu'elle a englobé sur elle toutes ces trois réalités, l'archivistique a cessé d'être un « dogme », qui ne se contentait que d'affirmer les choses par un simple exercice de description, pour muer en « pourquoi ? » capable d'expliquer ou donner des solutions aux problèmes de la société. Grâce donc à la contribution ce jour de la science archivistique, on peut parvenir au changement constant des missions de l'archiviste selon les circonstances ; ce qui conduit également la pratique archivistique vers un savoir-faire toujours adapté. Il sied de noter que ce changement d'habitudes dut normalement susciter plusieurs autres défis, dont le plus important reste la multiplication de la profession d'archivistes, et dont la principale conséquence est la suppression des barrières linguistiques, économiques, technologiques, socioculturelles, etc qui ont toujours existé entre ces différentes disciplines scientifiques et qui sont à la base des nouveaux paradigmes des sciences de l'information. (Ketelaar, 1999 : 1-15). Bref, parmi les trois approches du concept archives, seule celle de «service d'archives » cadre avec l'idée de notre thème, d'autant plus que c'est la conception d'un service d'archives qui devrait préoccuper chaque Etat à travers le monde. Cela suppose donc que l'action doit passer par plusieurs préalables dont l'étude de faisabilité ou projet, le cahier de charges, les ressources humaines, financières, matérielles, techniques, etc. D'où, en optant par exemple pour la création d'un service national d'Archives, il convient de penser à toute son organisation, son importance et au rôle que peuvent jouer les archives dans la société.

3. Rôle et importance des archives dans la société

Certes, nous pouvons affirmer, avec D. Ducharme, qu'il est « difficile de saisir l'importance des archives, encore moins celle du service qui les organise ou les gère, tant que le besoin ne fait pas encore sentir. Cependant, il suffit que ce besoin se manifeste en nous pour que l'on comprenne cette importance. (Ducharme, 2007). Il n'en est pas de même de cette déclaration de François Mitterrand : « les archives de tous les pays, en gardant la trace des actes d'hier et leur cheminement, éclairent mais aussi commandent le présent. D'où, ceux qui exercent une responsabilité savent bien qu'on ne définit pas des orientations dans l'ignorance du passé ». (Mitterand, 1998) Par-là, J.O. Mvondo entend accorder aux archives un double rôle, notamment celui d'être les repères de ce qui s'est passé d'une part et les jalons de ce qui reste à faire d'autre part (Mvondo, 2008) Or, les archives ne peuvent pas être organisées en dehors de structures organiques bien connues. C'est pourquoi, on dit que les archives ainsi réunies organiquement constituent, pour chaque institution, une importante source de prise de décisions ; d'où on encourage les entreprises à organiser les archives en tant que source d'information organique consignée. (Nzonkatu, 2005) D'où, les services d'archives biens organisés sont considérés comme étant le miroir de tout un peuple et de toute sa culture puisqu'ils laissent entrevoir le passé en reflétant l'avenir. De là, les archives jouent un rôle important tel qu'on peut le voir à travers les actions ci-après: Permettent de gérer une organisation (service); Permettent à toute personne morale ou physique de jouir de ses droits et prérogatives ; Assurent le droit de préserver les matériaux pour enseignement et recherche. (http://fr.m.wikitionary.org...) Somme toute, les archives sont connues pour leur but utilitaire en tant qu'elles produisent des traces accordant certains droits d'engagement ou besoins d'études et constituent un facteur indispensable pour la continuité de l'action administrative. Une fois la durée de leur activité administrative terminée (DUA) ou devient caduque, elles revêtent un intérêt historique. C'est alors qu'elles vont être échues dans des Dépôts en cas d'existence d'un service d'archives. Justement, en tant que « mémoire » de l'établissement qui les produit ou les reçoit, on reconnaît au service d'archives certaines finalités, en cas d'archives publiques, à savoir : La gestion courante du service d'archives de façon à disposer d'une manière permanente des informations utiles à la survie de l'entreprise ; Une aide permanente à la prise de décision à même d'assurer la continuité de l'action administrative ; La justification des droits et obligations des personnes tant physiques que morales, publiques ou privées en vue de conserver les preuves en cas d'un contentieux ; La sauvegarde de la mémoire culturelle nationale formant les matériaux de l'histoire et de la recherche. (http://fr.m.wikitionary.org/wiki/archives.com) Ceci résulte d'un long processus d'une gestion saine qui passe par une bonne conservation de ces archives grâce à un outil approprié savamment monté au sein d'un service d'archives et qui est dénommé « calendrier de conservation et d'élimination ». (http://fr.m.wikitionary.org...).

4. Que peut-on comprendre par concevoir ?

a. Le sens étymologique Etymologiquement, le verbe concevoir vient du mot latin « capio » et du préfixe « cum » qui signifient respectivement « prendre » et « avec » (Dictionnaire français, Wikitionnaire). Cependant, la même source donne plusieurs autres définitions pour ce verbe ; mais au sens figuré il désigne les « actions de l'esprit », telles que créer, inventer ou imaginer quelque chose. (Dictionnaire français, Wiktionnaire). D'où, la conception ou la création d'un service d'archives serait donc le sens le mieux adapté pour ce verbe. Or, parler de la création d'un service d'archives équivaut à dévoiler la procédure à suivre pour y parvenir. C'est à quoi nous allons nous atteler. b. La nécessité de création d'un service d'archives Le processus de création d'un service d'archives passe par trois étapes suivantes, à savoir la création proprement dite du service, la mise en pratique et les outils indispensables. (Ducharme, 2007). Première étape : C'est la création du service qui se déroule en trois niveaux ci-après : L'évaluation des besoins ou l'étude de l'existant ; Faire des propositions concrètes ; Procéder par l'informatisation du service (d'archives) Deuxième étape : Il s'agit de la mise en œuvre pratique du service d'archives qui s'opère à travers les trois actions suivantes : la collecte des archives, le traitement (matériel et intellectuel) et la valorisation. Troisième étape Elle comprend l'ensemble d'outils indispensables, qui sont des instruments de gestion et d'organisation dont dispose le service, notamment la planification (qui sont des plans pluriannuels), l'organisation du travail, les priorités, les indicateurs de suivi et de réalisation, les outils de travail comme le réseau, la veille archivistique en vue de la conservation définitive des documents d'archives. Comme on le voit, dans n'importe quelle institution la fonctionnalité d'un service d'archives revêt une nécessité impérieuse. Car, selon Denis Nzonkatu, « c'est à partir de la bonne organisation de l'information documentaire d'archives (IDA) que doit nécessairement découler une bonne prise de décisions. C'est de cela que vient la bonne gouvernance, fruit de la transparence et de la traçabilité managériale». (Nzonkatu, 2005). Théoriquement que nous disposons maintenant d'un service d'archives, il y a lieu que nous puissions dire un mot sur « comment évoluent les archives à son sein », c'est-à-dire quelles sont les étapes d'articulation par lesquelles passent les archives depuis leur acquisition jusqu'à leur communication, soit la « chaîne archivistique ».

4. La chaîne archivistique

a. Définition C'est une autre appellation des « fonctions archivistiques » qui sont en circuit fermé, tel que nous propose Jacques Chaumier, suite au caractère globalisant qu'adopte l'ensemble de ces huit fonctions qui agissent ainsi comme les maillons d'une chaîne à trois composantes, après qu'il a réduit ces fonctions au nombre de trois ». (Chaumier, 1984 : 70 et ss). Pour D. Nzonkatu, en principe cette appellation des fonctions archivistiques aurait dû être remplacée par celle des « fonctions de l'archivistique contemporaine » depuis la fin de la deuxième Guerre mondiale, pour prouver qu'on est passé du courant de l'archivistique de crise ou de survie, qualifiée de 4ème courant (école) archivistique d'après L.C. Lopes, vers un autre courant dit de « l'archivistique d'intervention » qui est devenu une nouvelle approche de l'archivistique, à savoir « l'archivistique intégrée » ou « globale ». Celle-ci, après avoir été initiée au Canada en 1970 par l'équipe de C. Couture, permit de mettre au point de nouvelles politiques de gestion des archives. (Nzonkatu, 2005-2006). Puisque, c'est donc grâce à cette politique qu'il a été approuvé que, jusqu'en 1984, seules quatre fonctions suivantes pouvaient intervenir dans la gestion des archives, notamment la création, le traitement, la conservation et l'utilisation. D'où, petit à petit on devait passer d'abord à sept fonctions (1994), (Couture et Rousseau, 1994) avant de découvrir la huitième en 1999, en l'occurrence «analyse des besoins » (Couture, et all., 1999). Ainsi, par définition, la chaîne archivistique, issue des fonctions archivistiques, est « l'ensemble de huit fonctions (opérations ou actions) qui accompagnent la circularité des archives à travers leur cycle de vie » (Bobutaka, 2007-2008) Il s'agit des fonctions ci-après : l'analyse des besoins, la création, l'évaluation, l'acquisition (accroissement/versement), la classification (classement), la description (indexation), la communication (diffusion), la conser-

vation (préservation/ conditionnement). b. Les étapes de la chaîne archivistique Dans la pratique, la logique voudrait que chaque fonction puisse agir séparément et indépendamment les unes des autres. Mais, compte tenu de certaines interférences le couple. Claude et Françoise (Evrard) Durand proposa de les réunir en quatre grands groupes de fonctions suivants : la fonction acquisition, la fonction traitement intellectuel, la fonction traitement matériel et la fonction diffusion ou communication (Durand, et Durand, 1990). Cependant, à la suite d'une part de l'influence subie d'autres chercheurs, à l'instar de Le Coadic dont les travaux sur l'interdisciplinarité des sciences de l'information ont paru en 1994, et étant enrichi d'autre part par ses propres découvertes sur les nouveaux paradigmes des sciences de l'information, Nicolae Georges Dragulanescu réussit en 1999 à réduire ces fonctions en trois grands groupes. En effet, dans son schéma il proposa la suppression des frontières (barrières) historiques qui devraient exister entre les disciplines traditionnelles des sciences de l'information en donnant naissance à d'autres processus informationnels fondamentaux, qui pourront se succéder de façon cyclique et indéfinie de la manière ci- après : primo la construction de l'information, secundo son traitement et tertio son utilisation (Dragulanescu, 1999). A regarder de près cette approche, elle nous ramène à la précédente notion de la chaîne archivistique soutenue par Jacques Chaumier, laquelle fait également penser à la symbolique pyramidale. Cette situation peut être illustrée matériellement de la manière ci- après à travers une figure géométrique de type triangulaire : Source : G.N. Dragulanescu LEGENDE :

1. Acquisition (collecte/constitution) de

l'information (fonds d'archives) ;

2. Traitement de l'information

3. Communication (Diffusion/consultation).

En général, en cas d'un service de documentation, la chaîne documentaire regroupant les huit fonctions se déroule de façon cyclique en trois étapes suivantes : fonction(s) entrée, fonction(s) traitement et fonction(s) sortie. 1ère étape : Fonction-Entrée : Ce sont des acquisitions qui dépendent étroitement en quantité et qualité des besoins spécifiques du système documentaire en présence. Les maillons de cette étape sont : l'analyse des besoins, la recherche des sources, l'acquisition des documents, la sélection des documents ou choix de collections, l'enregistrement des documents et l'estampillage. 2ème étape : Fonction traitement : Selon J. Chaumier, c'est « l'ensemble des opérations de mise en forme ou de mise en mémoire et de restitution des informations contenues dans les collections disponibles » (J., CHAUMIER, op. cit), dont les maillons ou composantes sont : la description bibliographique ou catalogage (références d'un document), la condensation (résumé, extrait, condensé), l'indexation ou langage documentaire à structure combinatoire (thésaurus, descripteurs ou mots-clés), et les classifications ou langages documentaires à structure hiérarchique (plan de classement). 3ème étape : Fonction sortie : Elle concerne la diffusion des informations sous forme d'une part des produits-services à offrir aux usagers (des prêts, des recherches rétrospectives, des collections, des consultations, etc.) et sous forme des produits documentaires d'autre part (les dépliants, les bulletins signalétiques, les catalogues, les diffusions sélectives de l'information). A présent, nous allons nous pencher sur le sens qu'il faut accorder à cette période de temps choisie que nous considérons comme étant une date limite au-delà de laquelle on ne peut pas manquer un service d'archives dans le pays si l'on ne veut pas être pris au sérieux.

5. Choix du XXIème siècle

Le choix du vingt-et-unième siècle n'est pas un fait du hasard, puisqu'il est inconcevable qu'en plein ce siècle une nation digne de ce nom puisse manquer d'organiser son patrimoine culturel en ne disposant pas d'un service d'archives. Ceci est d'autant plus vrai que le vingt-et-unième siècle a été déclaré « siècle de l'information », puisque, selon Dominique Mweze «seules les nations qui arriveront à contrôler, produire et diffuser efficacement l'information seront les seuls maîtres de la planète » (Mweze, 2001 : 3). C'est ainsi qu'après avoir longtemps marqué le pas, « l'archivistique devait une fois pour toutes prendre de l'envol à la suite de ses nombreux progrès réalisés ou mutations constatées à travers certains faits saillants comme le renouvellement des législations archivistiques nationales dans la plupart des pays au monde, et cela sous l'égide de l'ICA» (Nzonkatu, 2005). Il s'agit notamment du cas de la nouvelle loi sénégalaise N° 2006-19, du 30 Juin 2006, relative aux archives et aux documents administratifs, sans oublier la République Démocratique du Congo avec le décret du Premier Ministre N°15/022, du 15 Décembre 2015, portant fixation des statuts de l'Institut National des Archives du Congo, INACO en abrégé, etc. En sus, il y a eu cet avantage dans la «reconnaissance du métier d'archiviste, à travers un consensus obtenu dans la vision des programmes d'enseignement de la science archivistique et dans le système d'organisation d'écoles de formation pour archivistes, par l'organisation de nombreux colloques à travers le monde, par la mise sur pied de certaines théories archivistiques relatives aux nouvelles politiques de gestion, à l'instar des théories du Records management et Records continuum, de la Théorie de trois âges, de l'Archivistique intégrée, de la Chaîne archivistique, de la Veille archivistique, des Principes archivistiques, etc., sans oublier l'informatisation ou la numérisation des archives et ses corollaires, etc. » (Nzonkatu, 2005). Il suffit pour s'en convaincre d'évaluer les progrès enregistrés effectivement dans le domaine de l'archivistique depuis un certain temps. D'où, après avoir évalué les prouesses constatées çà et là jusqu'à ces années, il était de plus normal qu'on puisse apprécier le niveau de conscientisation atteint par les dirigeants de nos pays respectifs à travers le monde ; et, le cas échéant, vouloir encourager ceux d'entre eux en retard d'amélioration de revoir le système de gestion de leurs archives. En réalité, ces améliorations ne concernent que les pays habituellement dits nantis, puisque non seulement ils arrivent à fournir un effort nécessaire pour doter leurs pays respectifs des atouts nécessaires pour un service d'archives viable, mais aussi ils réussissent à les pourvoir d'un personnel à la fois compétent et en nombre suffisant, sans oublier également la possibilité d'y rencontrer la présence des capitaux conséquents et des équipements adéquats. Or, ceci n'est pas souvent le cas dans de nombreux pays moins nantis; ce qui a poussé l'ICA à retenir ce thème encourageant pour son Congrès annuel du 09 juin 2021, aux Emirats Arabes Unis, qui a coïncidé avec la célébration de la Journée internationale des archives. Le choix du lieu a été significatif. C'est donc un signal fort qui devrait être donné à l'endroit de tout le monde pour finalement inviter chaque nation à regarder autour d'elle et essayer de compléter ce qui manque en vue d'améliorer son système de gestion d'archives.

Conclusion

Aujourd'hui plus qu'hier, chaque pays, à travers le monde, en particulier les pays africains, doit s'efforcer à moderniser son service d'archives, en adaptant sa législation archivistique suivant le contexte du moment, en créant de bonnes écoles de formation pour archivistes, sinon améliorer celles qui exis-

tent déjà, en dotant chaque entreprise d'un service d'archives digne et compétent en vue de promouvoir l'émergence de la bonne gouvernance et d'une transparence sans faille, conformément à la Résolution n°18 de la réunion des chefs de l'Etat de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM), tenue à Niamey au Niger, du 22 au 23 Janvier 1968, dont la principale recommandation visait la création des services d'Archives nationales dans chacun des pays membres. (OCAM, 22-23 janvier 1968). La conséquence directe, pour notre pays, fut la promulgation en son temps de la Loi n° 78-013 du 11 juillet 1978, portant régime général des archives au Zaïre (RDC) et de l'Ordonnance n° 89-027 du 26 janvier 1989 portant création d'un service public dénommé Archives Nationales du Zaïre (RDC), en abrégé ARNAZA. Toutefois, cela n'a pas pu permettre à la RDC de contribuer à la valorisation du métier d'archiviste en prévoyant des bonnes allocations de salaires et des conditions adéquates de travail, etc.

Bibliographie

A. Ouvrages de référence :

0. Dictionnaire français, Wiktionnaire, in «CC BY–SA».

Olicense B. Livres :

1. COUTURE, C., ROUSSEAU, J.Y., et coll., Les fondements de

la discipline archivistique, Québec, PUQ, 1994.

2. COUTURE, C., et alii, Les fonctions de l'archivistique

contemporaine, Québec, PUQ, 1999

3. CHAUMIER, J., Techniques et méthodes du documentaliste

pour une explication méthodique et optimale de l'information, Paris, ESF éd., 1984

4. DURAND, C. et DURAND-EVRARD, F., Guide pratique à

l'usage de l'archiviste/documentaliste : un exemple concret, Paris, Techniques et documentation, Lavoisier, 1990

5. DRAGULANESCU, N. G., « De nouveaux modèles pour les

sciences de l'information ? » in Sciences et techniques de l'information, Genèse et évolution, Edition AGIR, Bucarest, 1999

6. MWEZE C.N., D., Ethique de la communication et démocratie

en Afrique du XXIème siècle, Faculté des communications sociales/ Facultés Catholiques de Kinshasa, 2001. C. Textes législatifs :

7. Loi N° 78-013 du 11 Juillet 1978 portant régime général des

archives au Zaïre (RDC), in Journal Officiel n° 14 du 15/07/1978

8. OCAM, Résolution n° 18 de la Conférence des chefs de l'Etat

de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM), Niamey, Niger, 22-23 janvier 1968. D. Textes savants, Thèses, Mémoires et Cours :

9. BOBUTAKA B.B, Cours d'Elaboration des instruments de

recherche en archivistique, G3 STD/ISS-KIN, Inédit, 2007-2008.

10. DUCHARME, D., Cours d'Introduction à l'archivistique,

EBS/Umontréal, Québec, 2007.

11. KETELAAR, E., L'archivistique dans le monde actuel :

Verum, Pulchrum, Bonum, in http://www.nobel.se/literature/laureates/1970/solzhenitsyn-lecture.html. Russian cité par MABOSO, A., D., Cours d'Elaboration des instruments de recherche en archivistique, G3 STD/ISS-KIN, Inédit, 2016-2017.

12. MABOSO, A., D., Cours d'Elaboration des instruments de

recherche en archivistique, G3 STD/ISS-KIN, Inédit, 2016-2017, pp.44-45.

13. MITTERAND, F., 11ème Congrès international des archives,

Paris, Août 1988

14. MOBEMBO-O., Cours d'archivistique II, G2 STD/ISS-KIN,

Inédit, 2004-2005.

15. MVONDO J., D., Archives et transparence administrative et

financière. Archives et bonne gouvernance, in Colloque international sur les archives, Yaoundé, Mars 2008.

16. NZONKATU B., Cours d'Archivistique comparée, L2

STD/ISS-KIN, Inédit, 2005-2006.

17. NZONKATU B., Information documentaire d'archives (IDA)

et processus de prise de décision dans la gestion des administrations universitaires en RDC, Thèse de doctorat, IFASIC, Inédit , 2005. E. Sitographie et Webographie :

18. WIKIPEDIA, in

http://www.fr.wikipedia.org/wiki/Document"/°", consulté le 11/O7/2021 à 1h30.

19. http://fr.m.wikitionary.org/wiki/importance des archives.com

20. http://fr.m..wikitionary.org/wiki/archives.com